

APPEL A CANDIDATURE

POUR L'ÉTABLISSEMENT OU LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (CCATM)

Le Collège communal annonce le **renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité** en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1°une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2°une répartition géographique équilibrée ;
- 3°une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4°une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient **OBLIGATOIREMENT** :

1. les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
2. parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
3. lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Un formulaire « type » de candidature est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/sites/directions/dal/ccatm#documents

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures **sont adressés au collège communal** dans les délais suivants : **du 25 mars 2019 au 08 mai 2019 inclus**.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) : Parc d'Epinal, 1 à 5030 GEMBOUX
- soit par courrier électronique : urbanisme@gembloux.be
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à : Service urbanisme - Parc d'Epinal n°1 à 5030 GEMBOUX

La Directrice générale,

Le Député-Bourgmestre,

Vinciane MONTARIOL

Benoît DISPA.